

3 C ELECTRICITE
SASU au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 849 947 676,
dont le siège social est situé : 412 BD PAUL LANGEVIN 66000 PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-neuf septembre,
à quatorze heures,

Au siège social, 412 BD PAUL LANGEVIN 66000 PERPIGNAN

SARL MAS CAN SALA PEDRET I MARZA, SDE ayant son siège social sis LUGAR MAS CAN SALA S/N 17493 GIRONNE et représentée par Madame Karine OLIVIER en sa qualité de Gérante

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 50 euros chacune émises par la société 3 C ELECTRICITE,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Bruno OLIVIER

Président de la société.

La réunion est présidée par la société SDE SARL MAS CAN SALA PEDRET I MARZA, représentée par Madame Karine OLIVIER.

Après lecture du rapport du Président

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Bruno OLIVIER, Président non associé, a établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

Le rapport sur les opérations à l'ordre du jour a été adressé à l'associée unique, dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

412 BD PAUL LANGEVIN
66000 PERPIGNAN

Nouvelle adresse :

82 ROUTE DE VIERZON
18330 NEUVY SUR BARANGEON.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 82 ROUTE DE VIERZON 18330 NEUVY SUR BARANGEON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SDE SARL MAS CAN SALA PEDRET I MARZA
Monsieur BRUNO Olivier

Zone de signature

